

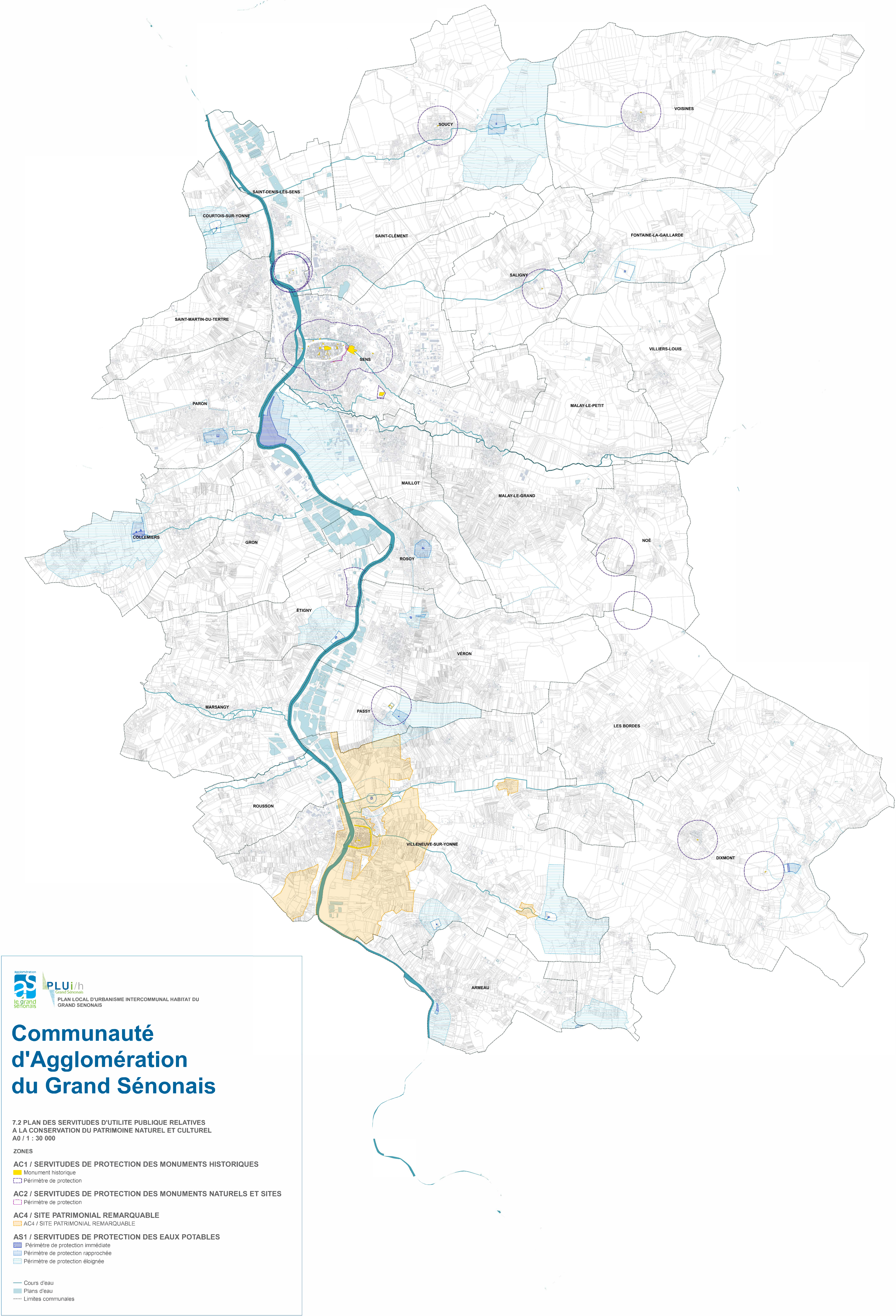
PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT
DU GRAND SÉNONAIS

7.2 Annexe B

Plan des servitudes relatives à

LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Document approuvé



Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

7.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVES
A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL
A0 / 1 : 30 000

ZONES

AC1 / SERVITUDES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Monument historique
- Périmètre de protection

AC2 / SERVITUDES DE PROTECTION DES MONUMENTS NATURELS ET SITES

- Périmètre de protection

AC4 / SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

- AC4 / SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

AS1 / SERVITUDES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

- Cours d'eau
- Plans d'eau
- Limites communales